

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëticia MELOIS, M. Jacques GREVES, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Arlette BUZARE à Mme Françoise BALLESTER  
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL  
Mme Marylise FOIDART à Mme Anne-Marie GARANGE  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Patrice JACQUEMINOT

*Secrétaire :*

Mme Françoise BALLESTER

Date de la convocation	22 septembre 2021
Date de l'affichage	22 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	30
Nombre de présents	26
Nombre de votants	30

-----  
**2021 92      Promotion interne 2021 : création et suppression de postes**

Rapporteur : P. Jacqueminot

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) sur les dossiers individuels présentés par les collectivités au titre de la promotion interne, est remplacé par l'application de critères définis au sein des Lignes Directrices de Gestion établies par le Président du Centre de Gestion, conformément aux dispositions prévues par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n°201-1265 du 29 novembre 2019 relative aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

Par arrêté 2020-163 en date du 28 décembre 2020, le Président du CDG 56 a établi les lignes directrices de gestion lui permettant, au vu de critères, de faire un choix sur les dossiers présentés par les collectivités.

Le Président a réuni une commission composée de représentants du personnel et de représentants des employeurs le 17 juin 2021.

Il convient de rappeler que cette nouvelle procédure ne modifie pas le nombre de postes autorisés au titre de la promotion interne qui reste soumis à un quota basé sur le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion.

**Afin de permettre la nomination de l'agent au titre de la promotion interne, il est proposé de modifier à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le tableau des effectifs de la manière suivante :**

**Création**

Filière	Catégorie	Nombre de postes	Poste créé	Motif	A compter du
Technique	C	1	Agent de maîtrise à temps non complet 33h44	Promotion interne	01/10/2021

**Suppression**

Filière	Catégorie	Nombre de postes	Poste supprimé	Motif	A compter du
Médico sociale	C	1	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet 33h44	Promotion interne	01/10/2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis du comité technique en date du 9 septembre 2021,

**VU** l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 septembre 2021,

**AUTORISE** la création des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au titre de la promotion interne.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 29 septembre 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

